

Collecte de données personnelles

DOCUMENT IMPORTANT A LIRE AVEC ATTENTION

Merci de bien vouloir compléter soigneusement la fiche de réinscription.

Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Conservatoire à Rayonnement Départemental du Calaisis.

Nous ne traiterons ou n'utiliserons que les données nécessaires pour vous contacter, facturer – le cas échéant – les redevances trimestrielles, vous faire parvenir des informations relatives aux activités de l'école.

Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 5 ans après la démission ou la fin du cursus de l'élève au sein de notre établissement, sauf si vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après*.

Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité au personnel administratif et enseignant, les services communication et comptable. Ces données sont susceptibles d'être transmises vers d'autres Conservatoires du réseau Hauts-de-France.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

*Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant la direction du Conservatoire à Rayonnement Départemental du Calaisis.

J'accepte de recevoir par mail la lettre d'information concernant les activités du Conservatoire et du pôle diffusion :

OUI

NON

J'accepte que le Nom, le Prénom de l'élève apparaissent sur les listes pour les affichages des horaires de cours et résultats d'examens :

OUI

NON

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).



Dossier de réinscription Année scolaire 2019-2020

Date de retour des dossiers : Mercredi 29 mai 2019 (dernier délai)

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Nom et prénom :

Nationalité :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Établissement scolaire fréquenté en 2019/2020 :

Niveau scolaire en 2019/2020 :

L'élève a-t-il cours le mercredi matin ?

Oui

Non

L'élève est-il en CHAM (Classe à Horaires Aménagés Musique) au Collège Les Dentelliers ?

Oui

Non

Pour l'élève mineur :

Responsable légal 1 (Adresse utilisée pour l'envoi de la correspondance et des titres de redevances)

Qualité : Père Mère Tuteur Autre (préciser)

Nom et Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Mail :

Toute absence de professeur sera notifiée via ce mail

Profession :

Situation familiale : marié(e) divorcé(e) maritale veuf(ve) autre (préciser)

Responsable légal 2

Qualité : Père Mère Tuteur Autre (préciser)

Nom et Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Mail :

Profession :

Situation familiale : marié(e) divorcé(e) maritale veuf(ve) autre (préciser)

Pour l'élève adulte :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Mail :

Toute absence de professeur sera notifiée via ce mail

Profession :

Situation familiale : marié(e) divorcé(e) maritale veuf(ve) autre (préciser)

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone fixe :

Portable :

Pour tous les élèves :

Autre(s) membre(s) de la famille inscrit(s) au Conservatoire : oui non

Si oui : 1) Nom prénom :

2) Nom prénom :

3) Nom prénom :

Adhésion au Musicaire : oui non

Si oui, remplir le bulletin d'adhésion ci-joint.

Attention en cas de non adhésion, l'achat des manuels de formation musicale sera à votre charge.

J'atteste avoir pris connaissance des tarifs et des modalités de démission.

Signature :

Observations / Demandes particulières :

Les demandes et observations seront prises en compte dans la mesure du possible.

RENSEIGNEMENTS PEDAGOGIQUES (à remplir pour tous les élèves)

NOM :

PRENOM :

L'élève a suivi les cours de Formation Musicale en 2018/2019 à :

Blériot

Calais

Coulogne

Marck

Pour la rentrée 2019/2020, l'élève reste inscrit dans la même école

Oui

Non

Dans le cas contraire, merci de préciser où l'inscrire

Blériot

Calais

Coulogne

Marck

- Pour les élèves ayant suivi la Classe Découverte en 2018/2019, merci d'indiquer les choix d'instruments par ordre de préférence (le nombre de place dans les classes étant limité) :

1)

2)

3)

- Autre(s) discipline(s) supplémentaire(s) souhaitée(s) en 2019/2020 :

Danse Classique (à partir du CP/rentrée scolaire 2019)

Autre(s) :

Pour les élèves ayant validé une fin de 1^{er} cycle en instrument, il est possible de débiter un 2^{ème} instrument.

Les dossiers sont à rendre pour le mercredi 29 mai 2019.
Passé ce délai, ils seront traités en septembre selon les places disponibles.

DROIT À L'IMAGE

DOCUMENT A REMPLIR IMPERATIVEMENT

Je soussigné(e)
Responsable légal de
Demeurant
.....
Code postal : Ville :

Accepte l'utilisation de la photo d'identité pour un trombinoscope et la prise de vue par le Conservatoire et déclare céder à titre gracieux au Conservatoire à Rayonnement Départemental pour une durée de 10 années, le droit d'utiliser et de communiquer au public l'image de

- mon fils/ma fille
- moi-même fixée sur les photographies réalisées à l'occasion des activités de cette Ecole.

Je cède ce droit pour les supports suivants :

- Utilisation pour la communication du Conservatoire à Rayonnement Départemental (site internet, journal, etc.) ;
- Utilisation par la collectivité (Grand Calais Terres et Mers) dans le cadre de ses activités et de sa communication (panneaux d'exposition, stands, plaquettes, site internet, journal, etc.) ;
- Utilisation par la presse dans le cadre de reportages photos ou reportages vidéos éventuels (la collectivité Grand Calais Terres et Mers ne peut pas être tenue pour responsable des photos/vidéos prises par les différents médias);

Cette autorisation d'exploitation de l'image est consentie sans aucune contrepartie financière ou matérielle. Le Conservatoire à Rayonnement Départemental, Grand Calais Terres et Mers ne pourra en aucun cas dénaturer ou détourner de leur contexte les images, par un montage ou par tout autre procédé. La légende de ces images ne pourra pas porter atteinte à la vie privée, à la dignité ou à la réputation de la personne.

Les images ne seront ni communiquées à d'autres personnes, en dehors de l'activité normale du Conservatoire à Rayonnement Départemental, de la collectivité Grand Calais Terres et Mer, ni vendues.

Refuse toute prise de vue d'images de mon fils/ma filleou de moi-même par le Conservatoire à Rayonnement Départemental.

En cas de refus de cession des droits d'utilisation et de communication, les photographies sur lesquelles l'élève pourrait être identifié ne seraient utilisées qu'en le rendant impossible à identifier (gommage des traits du visage par un logiciel de retouche d'images).

Toute absence de réponse de votre part à compter de la réception de la présente, vaut accord.

Fait à le

Signature du ou des responsables légaux, précédée de la mention manuscrite «lu et approuvé».

PIÈCES À FOURNIR

ATTENTION SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT TRAITES PAR L'ADMINISTRATION

- Dossier complété et signé
- 1 photo d'identité récente (avec nom et prénom au dos) qui vous sera rendue avec la Carte d'élève
- Copie de la taxe d'habitation 2018, pour tout élève habitant la Communauté d'Agglomération du Calaisis (Grand Calais, Terres et Mers)
 - En cas de déménagement en 2019, une attestation sur l'honneur accompagnée d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, électricité, gaz ou quittance de loyer) sera demandée.
- 1 attestation d'assurance responsabilité civile pour l'année scolaire 2019/2020
- 1 certificat médical (pour la danse) à donner impérativement à la rentrée
- 1 chèque de 10 € (par élève) à l'ordre du MUSICAIRE avec le coupon joint complété et signé en cas d'adhésion au Musicaire

TOUTES LES ENVELOPPES
DOIVENT ETRE LIBELLES AU NOM ET A L'ADRESSE DU RESPONSABLE LEGAL 1

POUR LES ENFANTS MINEURS,
INDIQUER EN HAUT ET A GAUCHE LE NOM ET PRENOM DE L'ELEVE.

Pour les élèves en Eveil :

- 1 enveloppe format A5 (16x23) timbrée au tarif en vigueur (100g) par famille

Pour les autres élèves :

- 1 enveloppe timbrée au tarif en vigueur (100g) A5 par famille
- 3 enveloppes timbrées au tarif en vigueur (20g) A5 par famille

Les dossiers sont à rendre IMPERATIVEMENT pour le mercredi 29 mai 2019
Passé ce délai, ils seront traités en septembre selon les places disponibles

Attention seuls les dossiers complets seront pris en compte
par l'Administration

DOCUMENT À CONSERVER

Conservatoire à Rayonnement Départemental
43 rue du 11 novembre 62100 CALAIS
Tél : 03 21 19 56 40 Fax : 03 21 19 56 49
Mail : accueilconservatoire@grandcalais.fr

Site de Blériot
Rue du Docteur Drujon
62231 SANGATTE-BLERIOT
Tél : 03 21 34 86 82

Site de Coulogne
Rue Aristide Briand
62137 COULOGNE
Tél : 03 21 00 15 50

Site de Marck
Rue du Stade
62730 MARCK
Tél : 03 21 85 09 28

Informations pratiques :

- Affichage des horaires de cours de FM et danse le vendredi 30 Août 2019
 - Pour Calais et Coulogne au CRD de Calais
 - Pour Blériot et Marck dans les antennes respectives
(Aucun horaire ne sera donné par téléphone)
- Prise d'horaires pour les élèves pratiquant déjà un instrument en 2018/2019
 - Pour Calais (et uniquement sur place) le mercredi 4 septembre 2019 de 16 h à 19 h.
 - Pour Blériot, Coulogne et Marck, selon planning affiché le vendredi 30 Août 2019

Reprise des cours : Lundi 9 septembre 2019

Absence des élèves :

En cas d'absence d'un élève, veuillez prévenir l'accueil du CRD au plus tard le jour même en précisant le motif. Dans le cas contraire, un billet d'absence vous sera adressé et sera à rendre complété, au professeur ou à l'accueil.

Absence des professeurs :

Pour le site de Calais : Les parents seront avisés des absences des professeurs par mail et affichage.

Pour les sites de Blériot/Coulogne/Marck : Les parents seront avisés des absences des professeurs par mail et affichage si possible.

Informations importantes :

Saison de Concerts : Pôle diffusion

La formation musicale de l'élève sera complète à la condition qu'il assiste régulièrement aux concerts. C'est pourquoi, la présence à 3 concerts de la saison musicale (Pôle Diffusion du CRD) est **OBLIGATOIRE**

- à partir de la 4^{ème} année du 1^{er} cycle de Formation Musicale,
- et à partir du Second Cycle instrumental, pour les élèves ne fréquentant pas (ou plus) les cours de Formation Musicale.

Les élèves bénéficient d'un tarif préférentiel.

Le programme de la saison vous sera adressé par courrier en Septembre.



43 rue du 11 Novembre

62100 CALAIS

Tél. 03.21.19.56.40

Fax : 03.21.19.56.49

EMail : accueilconservatoire@grandcalais.fr

TARIFS

(Voir paragraphe «redevances trimestrielles »)

ÉLÈVES HABITANT LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CALAISIS
(Inscrits à Calais)

Redevance trimestrielle

DISCIPLINES	TARIFS
Eveil	18,30 €
1 Discipline	106,30 €
2 Disciplines	202,30 €
3 Disciplines	281,40 €

ÉLÈVES HABITANT LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CALAISIS
(Inscrits à Blériot - Coulogne - Marck)

Redevance trimestrielle

DISCIPLINES	TARIFS
Eveil	10,90 €
1 Discipline	18,30 €
2 Disciplines	34,40 €
3 Disciplines	58,30 €

ÉLÈVES EXTÉRIEURS A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CALAISIS
(Inscrits à Blériot - Calais - Coulogne - Marck)

Redevance trimestrielle

DISCIPLINES	TARIFS
Eveil	28,60 €
1 Discipline	171,90 €
2 Disciplines	321,40 €
3 Disciplines	436,00 €

Démission en cours d'année scolaire :

Toute démission doit se faire par l'intermédiaire d'un formulaire (disponible à l'accueil) qui doit être complété par le responsable légal ou l'élève s'il est majeur.

Redevances trimestrielles :

En ce qui concerne les redevances trimestrielles, la démission de l'élève doit être signalée au moins 15 jours avant le trimestre suivant, dans le cas contraire ce dernier sera dû.

Dans tous les cas, un trimestre entamé génère obligatoirement la redevance adéquate.

Pour les habitants de Calais : la redevance trimestrielle est prise en charge par la ville de Calais quel que soit le site fréquenté.

Pour les habitants de Sangatte – Blériot : la redevance est prise en charge par la ville de Sangatte – Blériot pour les élèves de moins de 12 ans (au 1^{er} septembre de l'année scolaire en cours) quel que soit le site fréquenté.

Pour les élèves de 12 ans à 18 ans devant s'inscrire à Calais, une partie de la redevance sera prise en charge si la discipline ou le niveau de cours suivis ne sont pas enseignés sur les sites de Blériot, Coulogne et Marck.

Pour les habitants de Coquelles : 50% de la redevance est prise en charge par la ville de Coquelles pour tout élève encore scolarisé jusqu'à 18 ans quel que soit le site fréquenté.

Pour les habitants de Marck fréquentant le site de Calais : 80% de la redevance annuelle sera prise en charge par la ville de Marck pour les élèves de moins de 18 ans, si la discipline ou le niveau de cours suivis ne sont pas enseignés sur les sites de Marck, Blériot ou Coulogne (remboursement aux familles en fin d'année scolaire).

Pour les habitants de Fréthun : 1/3 de la redevance sera prise en charge par la ville de Fréthun pour tout élève de moins de 18 ans (à compter du jour officiel de la rentrée des classes de l'Education Nationale) quel que soit le site fréquenté (remboursement aux familles en fin de trimestre ou d'année scolaire sur présentation d'un justificatif de paiement).

Pour les habitants de Coulogne : La commune prend en charge à hauteur de 30€ par an par enfant mineur quel que soit le site fréquenté.

LE MUSICAIRE

Qu'est-ce que Le Musicaire ?

Le Musicaire est votre association, elle a pour objet :

1) de gérer une coopérative de matériel pédagogique (méthodes, partitions et recueils de formation musicale entre autres)

2) de développer les liens entre élèves, anciens élèves et amis du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de Calais (en organisant par exemple le Concours de Trios, une après-midi cinéma pour la fête de Ste Cécile au Cinéma l'AL-HAMBRA, des sorties concert, etc.)

3) d'aider à la réalisation de projets pédagogiques musique et/ou danse

Le MUSICAIRE apporte une grande souplesse dans le fonctionnement du CRD en prêtant aux élèves les manuels de formation musicale, en achetant des accessoires pour la classe de danse et les partitions des chorales enfants et adultes et ce moyennant une participation de 10 euros pour l'année scolaire 2019/2020.

Le MUSICAIRE organise trois réunions par an ouvertes à tous ses membres (élèves adultes, jeunes élèves et leurs parents) pendant lesquelles nous discutons des meilleurs moyens d'améliorer votre vie ou celle de vos enfants au sein du CRD et de mettre en œuvre les projets de ses membres.

Si vous avez des idées ou des suggestions à ce sujet, ou si vous voulez être informé directement et personnellement des actions en cours, faites le savoir directement par mail à cette adresse : calaismusicaire@gmail.com

Vous trouverez ci-dessous le bulletin à découper et à joindre au DOSSIER avec votre chèque pour votre adhésion ou celle de votre enfant

P.S. : l'achat des manuels de solfège sera à votre charge si vous n'adhérez pas au Musicaire

A découper suivant le pointillé, merci

Coupon à joindre avec votre règlement

LE MUSICAIRE

Adhésion à la coopérative pour l'année 2019-2020

Elèves (noms et prénoms, date de naissance) :

Adresse :

N° de téléphone :

Adresse mail :

Ci-joint un chèque de euros* à l'ordre du MUSICAIRE

* : 10 euros par élève

Chèque établi par Mr Mme

Signature

Nous ne traiterons ou n'utiliserons les données nécessaires pour vous faire parvenir des informations relatives aux activités de l'association.

Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder l'année scolaire, sauf si vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après*.

*Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant le Musicaire.

Si vous ne souhaitez pas/plus recevoir nos actualités et sollicitations (par téléphone, SMS, courrier postal ou électronique), merci de nous l'indiquer en cochant la case suivante

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).